

*République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
BALSIEGES - COMMUNE*

Procès-verbal

Le lundi 22 décembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN.

Secrétaire de la séance : Monsieur David FOLCHER

Présents : Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur David FOLCHER, Monsieur Philippe BOULET, Monsieur Joseph BOIRAL, Monsieur Raymond LAFARGE, Monsieur Lionel RESSOUCHE, Monsieur François CHABALIER, Monsieur Paul CLAVEL, Madame Rachel OLLIVIER

Représentés : Monsieur Yannick PERRIER représenté par Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur Christian LOUBAT représenté par Monsieur Raymond LAFARGE, Madame Sylvie LIEVENS représentée par Monsieur Lionel RESSOUCHE

Absents et excusés : Madame Sophie VIEILLEDENT, Madame Laure TUFFERY, Madame Emilie BENOIT

Ordre du jour :

1. Délibération et décision modificative pour la reprise partielle de l'excédent d'investissement
2. Délibération pour la vente d'un terrain à Lozère Habitations
3. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2025 a été approuvé par les membres présents à la séance. La décision modificative n° 3 a été ajoutée à l'ordre du jour, à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°3 - BALSIEGES 2025 (N° DE_045_2025)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
65311	Indemnités de fonction	0	-60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	60
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses

		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Approbation d'une reprise partielle de l'excédent d'investissement (N° DE_043_2025)

Le Maire expose que, suite à la délibération DE_030_2025 en date du 09 septembre 2025, autorisant Monsieur le Maire à solliciter une dérogation exceptionnelle auprès des ministres chargés du budget et des collectivités locales en vue de la reprise partielle de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 200 k€, la commune a reçu un courrier en date du 04 décembre 2025 de la Préfecture de la Lozère, confirmant que sa demande a été acceptée pour une reprise d'un montant de 96 179,80 €. La commune de Balsièges est autorisée, à titre dérogatoire et exceptionnel, à reprendre l'excédent d'investissement en section de fonctionnement de son budget principal, à hauteur du déficit de fonctionnement de 96 179,80 €.

Cette reprise doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, et nécessite une décision modificative pour permettre les opérations d'ordre budgétaire correspondantes.

A cette fin, le Maire propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
777 (042)	Rec... subv inv transférées cpte résult	96 179,8	0
73111	Impôts directs locaux	-70 000	0
65888	Autres	0	26 179,8
TOTAL FONCTIONNEMENT		26 179,8	26 179,8
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 201	Frais d'études	0	-10 000
2033 - 201	Frais d'insertion	0	-3 000
2315 - 201	Install., matériel et outill. technique	0	-70 000
2158 - 220	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	-13 179,8
1068 (040) - 0	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	96 179,8

TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		26 179,8	26 179,8

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

- D'approuver la reprise partielle de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 96 179,80 €.
- D'approuver la décision modificative correspondante.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette reprise de l'excédent et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Délibération : adoptée

Vente de terrain à Lozère Habitations (N° DE_042_2025)

Suite à la délibération DE_2019_050 en date du 10 décembre 2019, approuvant la proposition du Monsieur le Maire de céder, à la Société HLM Lozère Habitations, la surface de terrain nécessaire à la construction de 10 logements au quartier du Luxembourg Gare sur la commune de Balsièges moyennant le prix de 67,50 € par m², des modifications sont intervenues dans le projet, notamment quant à l'implantation des pavillons et au nombre des logements. En conséquence, Monsieur le Maire propose de vendre une partie de la parcelle AE 288 pour une surface d'environ 4 243 m² conformément au plan joint en annexe. Le détachement de cette surface nécessitera le passage d'un géomètre expert qui réalisera un document d'arpentage. Le prix de vente proposé est de 67,50 € par m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre une partie de la parcelle AE 288 au prix de 67,50 €/m² à la SA d'HLM Lozère Habitations conformément au plan joint en annexe.
- **DÉSIGNE** le cabinet de géomètres experts FAGGE ET ASSOCIES demeurant au 8 rue de Wunsiedel, 48000 MENDE pour réaliser tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire, étant entendu que les frais de géomètres seront à la charge de la commune.
- **APPROUVE** la désignation par Lozère Habitations de Maître BOULET, Notaire à MARVEJOLS, pour la rédaction de l'acte notarié de vente, dont les droits d'enregistrement et frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

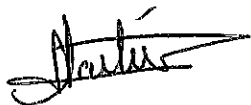
Délibération : adoptée

Discussions non donnant pas lieu à délibération :

- Un coiffeur s'est installé au Quartier du Luxembourg.
- La pizzeria au Quartier du Luxembourg va fermer.
- Baisse de la dotation de solidarité rurale suite à la réforme de la voirie, qui modifie les modalités de recensement de la voirie communale en s'appuyant désormais sur les données de l'Institut national de

- l'information géographique et forestière (IGN).
- Réception du paiement d'Engie Green.

Monsieur Philippe MARTIN
Président de séance



Monsieur David FOLCHER
Secrétaire de séance

